

REGLEMENT INTERIEUR

OPEN CABE 2025/2026

Article 1 : Organisation

- L'Open du CABE 2025-2026 est organisé par le Club d'Échecs du Bassin Annemassien, représenté par son président, Jocelyn VIEULES.
- Il se déroulera **sur la saison 2025-2026 en 9 rondes** au complexe Martin Luther King, Rue du docteur Francis Baud, 74100 ANNEMASSE.

Article 2 : Homologation et appariements

- Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour tous les tournois. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.
- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.
- Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE chaque mois pour l'ELO du mois suivant.

Article 3 : Cadence

60 minutes avec un incrément de 30s par coup depuis le début.

Article 4 : Dates et Horaires

Rondes de 14h à 18h00 (Pointage lors de la ronde 1 avant 13h45)

Ronde 1 samedi 20 septembre 2025

Ronde 2 samedi 22 novembre 2025

Ronde 3 samedi 13 décembre 2025

Ronde 4 samedi 10 janvier 2026

Ronde 5 samedi 28 février 2026

Ronde 6 samedi 21 mars 2026

Ronde 7 samedi 25 avril 2026

Ronde 8 samedi 30 mai 2026

Ronde 9 samedi 13 juin 2026

Article 5 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée : <https://tinyurl.com/cabe25-26>

Pour s'inscrire, il faut, soit être affilié à la fédération française des échecs (**licence A pour les joueurs sous code FRA**), soit être affilié à une autre fédération reconnue par la FIDE, et posséder un id FIDE actif. Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sur place sous code FRA.

Article 6 : Classement et départages

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 7 : Liste des prix

Les prix sont garantis si plus de 40 personnes sinon 80% du montant des inscriptions

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix sont attribués à la place, après départage des éventuels ex-æquo, sans partage de prix.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

1er **500 €**

2e **200€**,

3e **100 €**,

Total : **800 €**

+ Prix en lots divers

Article 8 : Arbitrage

- Arbitre principal du tournoi
 - o Michel SYLVESTRE-BARON (Arbitre Fédéral Open 2) plus éventuellement un arbitre assistant

Article 9 : Comportement des joueurs

- Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.
- Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.
- L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de compétition.

Article 10 : Charte du joueur d'Échecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nulle n'est pas autorisée avant le 30ème coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte. Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent

appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu. En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu) alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre. Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule **puis quitter la salle de jeu**. Le vainqueur (ou l'un des joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Article 12 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 13 : Le BYE

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi **48 Heures AVANT la prochaine ronde en envoyant un mail à chessmat1@orange.fr** ou par téléphone 06 81 66 02 20.

Chaque joueur est limité à **2 « Bye »** maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes (Ronde 8 et Ronde 9) **sauf pour participer à un CJS (Championnat Jeunes Savoie)**.

Article 14 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que d'éventuelles mesures sanitaires en vigueur durant l'Open du CABE et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.